



L'information communale

Le site internet de la commune **rustiques.fr** est l'outil principal de communication écrite entre la municipalité et les rustiquois et rustiquoises. Le bulletin communal et le panneau électronique d'information viennent en complément du site internet de la commune.

Sur votre ordinateur, votre tablette, votre smartphone vous pouvez consulter toutes les informations municipales.

Le blog de Francis Mourlan sur l'indépendant relate aussi la vie communale jour après jour.
<http://www.lindependant.fr/aude/rustiques>

Charles Murlan maire de Rustiques de 1989 à 2017

Dimanche 9 juillet Charles Murlan nous a quittés. Il a été un grand Maire pour notre commune, transformant le village au fur et à mesure de ses mandats successifs. Aujourd'hui notre village est apprécié pour ses équipements, ses services, son dynamisme.

Une qualité de vie à Rustiques que l'on doit à cet homme, amoureux et grand défenseur de son village.

L'hommage qui lui a été rendu le mercredi 12 juillet, le jour des obsèques, dans le parc municipal, à la Maison du Parc, a été à la hauteur de ce qu'il a été.

Vous trouverez dans le site internet du village une rétrospective de son travail comme premier magistrat de la commune, illustrée de photos.

A la Maison du parc une exposition a été mise en place et sera visible jusqu'à la mi septembre.



Une foule nombreuse était présente



L'hommage du préfet de l'Aude



Les remerciements de Sophie Mourlan

Elections municipales complémentaires

Le Conseil municipal est incomplet. 3 postes de conseillers sont vacants : un pour cause de décès, deux pour raisons professionnelles ou familiales ayant entraîné des déménagements.

Les 24 septembre et 1er octobre 2017 les rustiquois et rustiquoises voteront pour qu'il soit à nouveau au complet. Une fois les 3 nouveaux conseillers municipaux élus, le conseil municipal au complet élira le maire et les adjoints lors son installation.



Chères rustiquoises, chers rustiquois et chers amis,

Jusqu'au bout Charles Mourlan a souhaité guérir pour continuer à conduire les affaires du village ; quelques jours avant son décès il me faisait part de son espoir de revoir son village. Il a lutté courageusement ; petit à petit il s'est affaibli, le dimanche 9 juillet il s'est éteint.

La cérémonie d'hommage dans le parc municipal a été à la hauteur de ce qu'il a apporté au village. Les rustiquoises et rustiquois, les personnalités –les maires, le président de Carcassonne Agglo, 4 conseillers départementaux, 2 conseillères de la région, le préfet de l'Aude-, ses amis étaient là. Ceux qui étaient pris par leurs activités et n'avaient pu se déplacer avaient envoyé des messages. Les élus et les services techniques de Carcassonne Agglomération nous ont accompagnés pour l'organisation de cet hommage, nous les remercions.

Charles Mourlan élu de 1989 à 2017 a transformé le village, le faisant passer dans l'ère moderne, à l'heure du 21^{ème} siècle :

- Développement du village qui est passé de moins de 300 habitants à plus de 500 ;
- mise en valeur du village, en rénovant la voirie, les réseaux, le patrimoine immobilier et le patrimoine historique de la commune ;
- rénovation de l'école, en donnant les moyens à l'école de fonctionner au mieux, en mettant en place tout le périscolaire pour accueillir les enfants, matin, midi et soir.
- protection du village des inondations avec la construction du bassin de rétention ; protection des habitants avec la vidéo surveillance ;
- embellissement du village avec la création d'espaces verts et le fleurissement ;
- avec l'adhésion à Carcassonne Agglo dès 2013, s'en est suivie la suppression de la station d'épuration dès 2015, et nous sommes aujourd'hui reliés à la station d'épuration de Trèbes.
- en favorisant le vivre ensemble avec la construction de la Maison du Parc.

Il nous laisse cet héritage et ces réalisations qui se voient et qui seront utilisées par les générations à venir. Il nous laisse aussi ce qu'il nous a transmis : son amour pour Rustiques, l'envie de faire progresser le village, la volonté de défendre les intérêts de la commune, d'être des élus de proximité et de s'investir sans compter son temps pour y parvenir.

Vous serez appelés à voter le dimanche 24 septembre pour compléter le conseil municipal. Trois postes sont vacants : 1 pour cause de décès, 2 pour des raisons professionnelles ou familiales entraînant des déménagements.

Permettez-moi d'exprimer certaines idées générales partagées par les membres de l'équipe municipale : que les élus que vous allez choisir portent ces valeurs (transmises par Charles Mourlan), et agissent dans la continuité, sans bouleverser les équilibres qui font la force de notre village. Etre unis, c'est être plus forts, et avoir plus de poids auprès de nos partenaires institutionnels, l'Agglo, le Département, la Région et l'Etat.

Depuis quelques mois, j'ai été amené à assurer la gestion de la commune durant la maladie de Charles Mourlan. Pendant des années j'ai travaillé à ses côtés, nous nous sommes parfaitement entendus pour faire les choix qui nous semblaient bons pour le village.

L'avenir je le vois avec confiance : notre village est attrayant. Nous pouvons nous appuyer sur une équipe d'employés municipaux dévoués ; les finances de la commune sont saines ; des associations existent et animent le village. Nous bénéficions aussi d'aides importantes du département et de l'Etat pour les réalisations en cours – la rénovation de la Mairie-, et pour la réalisation à venir en 2018 : la rénovation de la voirie du centre historique du village.

Je vous souhaite à tous de bien profiter de l'été. La mairie vous est ouverte, vous pouvez y rencontrer vos élus.

Henri Ruffel Maire par intérim

Le Conseil Municipal

... les principales délibérations de janvier à juin 2017

Comptabilité

- Création d'une régie communale d'avances
- Approbation du Compte de gestion 2016, du compte administratif 2016
- Vote du Budget primitif 2017—affectation du résultat—vote des taux d'imposition
- Subventions aux associations
- Virements de crédits
- Redevance d'occupation du domaine public France Telecom/Orange
- Durée d'amortissement des biens

Retrouvez tous les comptes rendus des séances sur www.rustiques.fr

Divers

- convention utilisation véhicule avec la commune de Badens
- Adhésion charte zéro-phyto
- Logiciel JVS HV -Cloud

Personnel communal:

- Autorisation recrutement d'un agent non titulaire de remplacement pour maladie
- Modification du régime indemnitaire— Instauration du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)
- Avenants au contrat CUI-CAE/ augmentation temps de travail

Intercommunalité:

- Désignation des délégués au SMAC (syndicat mixte Aude Centre) et approbation des statuts
- Opposition au transfert à l'intercommunalité de la compétence en matière de PLU (plan local d'urbanisme)

Les finances communales

Le **compte administratif** retrace les dépenses et les recettes de la collectivité sur l'année civile écoulée.

Il a été approuvé avec un excédent de fonctionnement de 67 201.21€

Dépenses fonctionnement

Charges générales	116 960.48€	26,44%
Frais personnel	210 871.20€	47,67%
Atténuation produits	57 703.00€	13,05%
Autres charges	30 639.30€	6,93%
Intérêts emprunts	1 194.34€	0,27%
Opération d'ordre	24 953.24€	5,64%
Total	442 321.56€	100,00%

Dépenses d'investissement

Achats matériels	76 366,74€	32,81%
Bâtiments communaux	5 180,62€	2,23%
Rénovation église	6 388,80€	2,74%
Eclairage public-rte de Laure	10 786,54€	4,63%
Eclairage public -Commanderie	28 922,44€	12,43%
Dépenses financières	7 949,89€	3,42%
Licences/site internet	6 488,64€	2,79%
Opérations d'ordre	7 002,98€	3,01%
Solde d'exécution reporté	83 682,67€	35,95%
Total	232 769,32€	100,00%

Le **budget primitif** est un document budgétaire prévisionnel des dépenses et des recettes pour l'année en cours. Il a été voté en équilibre (c'est-à-dire somme identique en recettes et en dépenses) à hauteur de 829 293,00€ en fonctionnement et de 282 246,00€ en investissement.

Informations pratiques

Le secrétariat de mairie reste à la Maison du Parc dans la salle de réunion jusqu'à la fin des travaux du bâtiment de la mairie

* Fermeture du lundi 7 au vendredi 25 août inclus

* **Les horaires changent à la rentrée** –à partir du 1er septembre:

lundi 8h-12h/13h-16h30—mardi 8h-12h/13h-19h

jeudi et vendredi 8h-12h

mèl: mairie@rustiques.fr

tel de la Maison du Parc: 04.68.76.55.31

Recensement des jeunes

Recensement citoyen: démarche obligatoire à 16 ans. Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie ou par internet entre le jour de leur anniversaire de leur 16 ans et la fin du 3e mois suivant.



Enlèvement des déchets et encombrants :

Limité à 2 fois par an-inscription préalable en mairie (imprimé téléchargeable sur le site de la commune)

Location du foyer - prêt de tables/chaises

Imprimés à compléter en mairie ou imprimables sur le site internet—à déposer en mairie au moins 15 jours avant.

Ouverture Café de la Maison du Parc – horaires d'été:

du lundi au samedi de 9h30 à 11h30

du lundi au vendredi de 17h00 à 19h00



Une partie de l'équipe des bénévoles qui vous accueille au café de la Maison du Parc

Bibliothèque communale: Fermée l'été— reprise le 6 septembre les mercredis de 17h à 19h.



Un risque d'incendie sévère menace le département depuis le 4 juillet. En cause les conditions climatiques, le vent et les températures qui favorisent le dessèchement.

Notre village, ceinturé de bois est exposé.



Les responsables du SDIS (Service Départemental d'Incendies et de Secours) sont en alerte. Reste que l'ensemble du dispositif mis en place n'est efficace qu'avec la vigilance de tous.

Un simple mégot de cigarette jeté d'une voiture peut générer un départ de feu.

CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

Le ministère des Solidarités et de la Santé a ouvert la plateforme téléphonique « Canicule », accessible au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) de 9 heures à 19 heures afin de vous informer sur les recommandations sanitaires à suivre en période de fortes chaleurs.

Les recommandations du ministère

Le ministère détaille également les bons réflexes à adopter afin de prévenir les risques. Il convient notamment de veiller à :

- avoir une bonne hydratation (boire environ 1,5 litre d'eau par jour) ;
- manger en quantité suffisante ;
- maintenir sa maison au frais (fermer les volets le jour) ;
- éviter les efforts physiques ;
- donner et prendre des nouvelles de ses proches.

Les travaux réalisés de janvier à juillet



L'O.N.F avait posé son diagnostic il y a 2 ans : les 2 tilleuls, malades, devaient être abattus. Menaçant de se coucher suite à un vent violent, les employés municipaux ont procédé à leur abatage. Cet espace sera réaménagé à l'automne.



Mise en sécurité dans le parc municipal : enlèvement des arbres et des branches mortes présentant un danger. François Infante, élu municipal, a aidé les employés.



Rénovation de la Mairie : certains travaux ont été réalisés en régie municipale (ici Fred Morel)

Les petits travaux d'entretien, de réparation, de rénovation effectués en permanence par les employés communaux ne sont pas mentionnés ci-dessous.

Janvier 2017 : réalisation d'un passage piéton devant l'école (plan vigipirate).

Janvier et février 2017 : déménagement du secrétariat de Mairie à la Maison du Parc. Dépose des plafonds et des doublages muraux ; renforcement des structures ; évacuation des déblais.

Février 2017 : assainissement et traitement de l'ensemble des boiseries de la Mairie par une entreprise

Mars et avril 2017 : abatage des 2 tilleuls devant la Mairie ; élagage des arbres à l'espace vert du lotissement Saint Jean ; création d'un mur de

soutènement sur l'espace public au chemin du Cantou.

Mars 2017 : rénovation des peintures au local commercial place Emile Galy.

Avril 2017 : création d'aménagements supplémentaires au jardin médiéval.

Avril et mai 2017 : renforcement des planchers à la Mairie (réalisé en régie municipale).

Mai 2017 : élagage des arbres du parc municipal.

Juillet 2017 : finition du mur de soutènement chemin du Cantou.

Juillet 2017 : dépannage et entretien des lampadaires (réalisé par une entreprise extérieure)

Pour pallier le remplacement d'un employé en congé maladie depuis le mois de septembre 2016, et pour renforcer l'équipe technique fort occupée avec les travaux de rénovation à la Mairie, Romain Vetsel a été recruté et employé aux espaces verts depuis le mois de février.

Il nous quitte à la fin du mois de juillet. Nous l'avons remercié pour le travail effectué et nous lui souhaitons bonne chance.



Les travaux à réaliser prochainement

En fonction du planning des entreprises ou du service technique communal, les travaux cités peuvent être reportés à une autre date.

Juillet et août 2017 : travaux à l'école ; création d'une cloison séparatrice entre deux classes ; travaux d'entretien (à réaliser en régie municipale).

Été 2017 : aménagement du chemin piétonnier au lotissement des Amandiers, réalisé par une entreprise extérieure.

Septembre 2017 : aménagement du chemin piétonnier situé au fond du lotissement des Oliviers (à réaliser en régie municipale).

Octobre et novembre 2017 : réaménagement des espaces verts devant la Mairie et place du Bataillon Minervoises (à réaliser en régie municipale).

Septembre à décembre : finition des travaux à la Mairie par les entreprises et les employés communaux.

La réglementation

Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des voiries, espaces verts, forêts et promenades accessibles au public est interdite.

Les enjeux pour la santé et l'environnement

Chaque jour, les usagers et les professionnels en charge de l'entretien des espaces verts, des voiries sont en contact direct ou indirect avec les pesticides. L'utilisation des pesticides en ville atteint également les populations au plus près, notamment les enfants, particulièrement sensibles à la toxicité des produits phytosanitaires. Troubles et maladies peuvent survenir. Leur utilisation peut aussi constituer aussi une source importante de contamination des eaux (1 gramme de substance dés-herbante suffit à polluer un fossé de 1m sur 1m).

La démarche de notre commune

Depuis le 1er janvier nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires. Le désherbage est soit manuel, soit mécanique. D'autres procédés sont à l'étude, car les fournisseurs de matériel proposent d'ores et déjà des matériels plus performants. Les solutions existent, mais elles exigeront beaucoup plus de travail des employés communaux, dans un contexte où les moyens attribués aux collectivités sont en diminution.

La commune a engagée auprès une démarche pour obtenir le label « Zéro Phyto »

Comment pouvons-nous agir ?

Entre la prolifération d'herbes sauvages, signe de négligence, et des espaces publics sans aucune herbe, signe de pollution par les désherbants chimique, à nous de trouver les solutions. L'herbe sera davantage présente, mais elle sera contenue et entretenue par les services communaux.

Chacun peut aussi s'engager par des initiatives citoyennes, en contribuant à entretenir son devant de porte et son bout de trottoir.



DES INITIATIVES INTERESSANTES

Une semaine pour l'environnement
à Rustiques à la Maison du Parc
du vendredi 12 au samedi 19 mai 2017

-  Expositions
-  Cuisiner avec les plantes sauvages
-  Promenade botanique
-  Projection du film « Bye Bye pesticides »
-  Jardiner autrement

Cette semaine a rassemblé de nombreuses personnes, découvrant la nature autrement, en particulier les plantes sauvages et leur utilisation, et comment jardiner sans l'utilisation des pesticides.

8 classes primaires, de l'école des Florales et du groupe scolaire Baudens/Rustiques, soit près de 200 enfants sont venus et ont été sensibilisés à ces enjeux de société. Bravo aux organisateurs et organisatrices.

JOURNEE NETTOYONS LA NATURE

Vendredi 22 septembre 2017 pour la 15ème année consécutive les écoliers de Rustiques participeront à une journée NETTOYONS LA NATURE (sponsorisée par le magasin LECLERC qui fournit des gants et des outils).

EXTRAITS DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE 2016-2017

Mardi 6 juin 2017



Avril : le carnaval de l'école : défilé derrière le char dans les rues du village



Juin : le spectacle des TAP au foyer municipal de Rustiques



Juin : randonnée dans les bois avec le club de marche de Rustiques

Les effectifs 2017/2018 :

PS : 6 MS : 7 GS : 11
CP : 16 CE1 : 12 CE2 : 12
CM1 : 7 CM2 : 12

Total : 83 élèves, répartis comme suit :

PS / MS / GS : 24 élèves, Madame Monié à Badens
CP / CE1 : 20 élèves, Monsieur Sié à Rustiques
CE1 / CE2 : 20 élèves, Madame Martinez à Rustiques
CM1 / CM2 : 19 élèves, Madame Vaucouleur à Badens

Pas de toute petite section car il y a déjà un triple niveau en maternelle avec 24 élèves.

La répartition devrait rester la même pour l'année 2018 / 2019.

Les travaux d'équipement, achats et crédits :

- ✓ Aménagement de la classe de GS à déplacer de Rustiques à Badens et celle des CE2 de Badens à Rustiques.
- ✓ Monsieur Sié souligne qu'à Rustiques des plantations ont été faites avec les enfants et avec la participation de la municipalité.
- ✓ A Rustiques, on prévoit de poser une cloison en placo pour séparer les deux salles de la classe de Madame Martinez.

Le projet d'école :

Il date de 2016 et repose sur trois axes :

- Découverte de l'outil informatique
- Développement des stratégies de communication avec les adultes
- Amélioration et approfondissement de la prise conscience des différents parcours.

Ce projet a été validé par l'inspectrice.

Il est voté à l'unanimité par le conseil d'école.

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) :

Sont mis en place dans l'année :

3 exercices de confinement

3 exercices « incendie »

Un exercice « attentat » (fermeture des volets, se coucher au sol...) Exercice qui est préparé en maternelle avec des contes pour ne pas choquer les élèves.

Concernant les risques majeurs (séisme, feu, inondation), c'est le confinement qui est prescrit.

Monsieur Estival fait remarquer que le confinement ne semble pas très adapté en cas de séisme : un lieu de regroupement extérieur sera prévu.

Le PPMS est voté à l'unanimité.

Le calendrier rentrée 2017 :

Les vacances d'été commencent le vendredi 7 juillet 2017 au soir.

La rentrée des enseignants a lieu le vendredi 1^{er} septembre 2017 et celle des élèves le lundi 4 septembre 2017.

Les rythmes scolaires :

Les municipalités auront la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours mais pour l'instant il n'existe aucun texte précis.

Aussi Messieurs Ruffel et Estival préfèrent ne pas précipiter les choses et conserver le fonctionnement actuel l'an prochain.

Les parents d'élèves seront consultés au préalable. Le conseil d'école avisera en fonction des résultats.

Le passage aux 4 jours impliquerait une prise en charge des enfants hors temps de classe sur d'autres créneaux horaires que les créneaux actuels. Une demande sera faite aux mairies pour l'organisation du mercredi.

Accueil ados de Rustiques 12-17 ans

Jean – Michel Dellanora, animateur, en congé de maladie, est remplacé depuis 2 mois par David Florès.

Les jeunes de Rustiques ont participé les 17,18, et 19 juillet au Raid 100% financé par la C.A.F et organisé par le CIAS de Carcassonne Agglo. Il regroupait les ados des centres de Badens, Barbaira, Carcassonne, Floure, Marseillette. Au programme : tir à l'arc, spéléo, canoé, course d'orientation, escalade ; deux nuits sous la tente à Laure-Minervois et Villeneuve. Regroupés en équipes mixte, celle de Rustiques a fini 2^{ème}. Bravo à David et aux jeunes de Rustiques ! La clôture de ce raid a eu lieu à Rustiques à la Maison du Parc.

Les activités proposées aux jeunes se poursuivent jusqu'au 4 août : Aquaviva, Rafting, grillade/pétanque, jeux, badminton, multisports, etc. Le planning et des informations affichés à la salle des jeunes à la Maison du Parc et sont disponibles sur le site internet de la commune.

Nous souhaitons un bon rétablissement à Jean-Michel. Bonnes vacances aux jeunes et à leurs éducateurs.



Toutes les informations *sur* les animations et les associations :

<http://rustiques.fr/loisirs/animation> ou <http://rustiques.fr/loisirs/la-vie-associative>

Animations de janvier 2017 à juillet 2017 : vous y avez peut-être assisté.

Dimanche 19 février 2017 : loto des associations de Rustiques. Un grand succès, le foyer municipal était plein. Les bénéfices ont été reversés à l'association « Lena Pas à Pas. ».

Samedi 11 mars : les 12 heures de la belote à la Maison du Parc. C'était une première et cette animation a connu le succès.

Samedi 25 mars 2017 : démonstration et initiation de danses et buffet dinatoire au profit de l'association « Lena Pas à Pas ». Un succès comme en 2016.

12 au 19 mai : projet « Nature : s'adapter aux changements » exposition, conférence, repas. Projet porté par l'association du Patrimoine en liaison avec l'ALAE et les TAP. 200 élèves ont visité l'exposition et participé aux animations.

Samedi 17 et dimanche 18 juin « Portes ouvertes Creyada » : cette manifestation a eu lieu à son atelier dans le village ancien, 8 rue des remparts. Au cours de ces deux journées ont été organisées une exposition, un vide atelier, et les personnes intéressées ont eu l'occasion de s'inscrire pour les cours de peinture de la saison 2017-2018.

Vendredi 23 juin : fête des TAP de l'école de Rustiques. Comme l'année dernière cela a été une réussite ; bravo à l'équipe d'animation Stéphanie Bayle, Valérie Bernardi et Sèverine Faugère.

Samedi 24 juin : rencontre de Cordes La Fabrique des Arts de Carcassonne Agglo a donné un concert gratuit au Foyer municipal avec l'ensemble des élèves grands et petits de la section Cordes.

« On s'amuse dans le Parc » : repas festif et musical au cœur de l'été porté par plusieurs associations . Programmée le 8 juillet, sachant le maire de Rustiques très malade cette animation a été annulée.



Les 12 heures de la belote.



Rencontre de Cordes (Fabrique des Arts)



Portes ouvertes Creyada

Animations prévues de juillet 2017 à décembre 2017 :

Sont indiquées ci-dessous les manifestations qui nous ont été communiquées. Elles peuvent être modifiées ou annulées par les organisateurs.

Tous les lundis à 20h30 en juillet et août rencontres amicales de pétanque dans le parc municipal.

Tous les jeudis à 21h dans le parc municipal concours de pétanque à la mêlée

Tous les vendredis à partir du mois d'octobre et jusqu'au mois d'avril à 20h45 : concours de belote organisés par la belote rusticoise dans la grande salle de la Maison du Parc.

Fête de l'automne le vendredi 20 octobre au Foyer Municipal.

Marché de Noël le dimanche 3 décembre à la Maison du Parc.

Participation au téléthon samedi 9 décembre.

VISITES GUIDEES DU VILLAGE



Pour visiter le village
contacter Tinus Daniels,
le guide :

06 86 11 64 69 | tinusdaniels@gmail.com